

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

1^{ère} partie : Le contexte international

1. Le contexte économique international

L'année 2020 a été marquée par la crise du coronavirus entraînant une récession économique (-3,1% au niveau mondial avec de fortes disparités selon les pays), un accroissement du chômage, parfois un quasi-arrêt des moyens de production et une progression de la dette publique. Son impact a été amorti, à des degrés divers, par les politiques nationales et locales de soutien à l'économie (soutien aux entreprises, aides au chômage partiel etc.), mesures auxquelles a succédé l'annonce des plans de relance.

Le FMI dans son rapport d'octobre 2021 fait les projections de croissance suivantes :

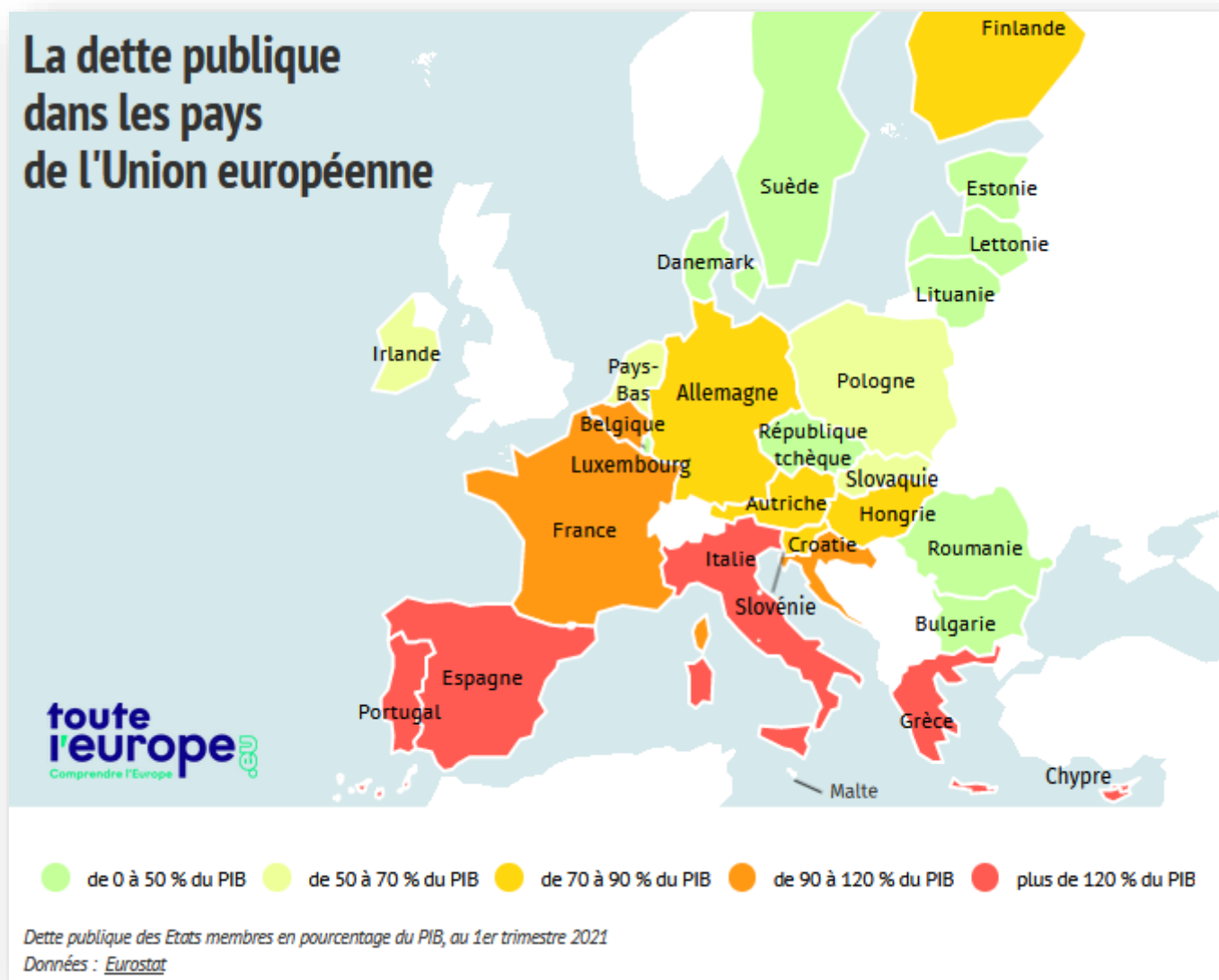
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2020	2021	2022
Production mondiale	-3,1	5,9	4,9
Pays avancés	-4,5	5,2	4,5
États-Unis	-3,4	6,0	5,2
Zone euro	-6,3	5,0	4,3
Allemagne	-4,6	3,1	4,6
France	-8,0	6,3	3,9
Italie	-8,9	5,8	4,2
Espagne	-10,8	5,7	6,4
Japon	-4,6	2,4	3,2
Royaume-Uni	-9,8	6,8	5,0
Canada	-5,3	5,7	4,9
Autres pays avancés	-1,9	4,6	3,7
Pays émergents et pays en développement	-2,1	6,4	5,1
Pays émergents et pays en développement d'Asie	-0,8	7,2	6,3
Chine	2,3	8,0	5,6
Inde	-7,3	9,5	8,5
ASEAN-5	-3,4	2,9	5,8
Pays émergents et pays en développement d'Europe	-2,0	6,0	3,6
Russie	-3,0	4,7	2,9
Amérique latine et Caraïbes	-7,0	6,3	3,0
Brésil	-4,1	5,2	1,5
Mexique	-8,3	6,2	4,0
Moyen-Orient et Asie centrale	-2,8	4,1	4,1
Arabie saoudite	-4,1	2,8	4,8
Afrique subsaharienne	-1,7	3,7	3,8
Nigéria	-1,8	2,6	2,7
Afrique du Sud	-6,4	5,0	2,2
<i>Pour mémoire</i>			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	-2,3	6,7	5,1
Pays en développement à faible revenu	0,1	3,0	5,3

Ouverte en Chine, puis aux Etats-Unis et enfin en zone Euro, la phase de rattrapage de l'activité perdue au cœur de la crise sanitaire, s'achève dans le même ordre. La plupart des économies devraient rejoindre, d'ici fin 2022, leurs rythmes tendanciels de croissance pré-Covid. Cependant des déséquilibres se sont créés ou accentués comme le taux d'endettement atteint par certains pays, l'ampleur des politiques de relance ou le degré de vaccination des populations. Le maintien de la croissance est lié en grande partie à l'amélioration de la situation sanitaire.

a) Le soutien à l'économie et la relance par l'augmentation de la dette.

Après un bond en 2020 en raison de la pandémie de coronavirus, la dette publique des Etats membres a connu une nouvelle hausse au premier trimestre 2021. Celle-ci s'établit en moyenne à 92,9 % du PIB dans l'Union européenne (contre 90,5 % au 4e trimestre 2020) et dépasse même, pour la première fois, le seuil des 100 % dans la zone Euro avec 100,5 % du PIB (11 430 milliards d'euros).

Les mesures visant à limiter les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie (comme en France l'activité partielle, l'indemnisation des entreprises, les prêts garantis, la gratuité des tests) ont été particulièrement coûteuses pour les Etats, ce qui transparaît dans les comptes publics.



Les ratios les plus élevés de la dette publique par rapport au PIB à la fin du premier trimestre 2021 ont été enregistrés en Grèce (209,3%), en Italie (160,0%), au Portugal (137,2%), à Chypre (125,7%), en Espagne

(125,2%), en **Belgique** (118,6%) et en **France** (118,0%) et les plus faibles en **Estonie** (18,5%), en **Bulgarie** (25,1%) et au **Luxembourg** (28,1%).

b) Reprise économique, des freins apparaissent

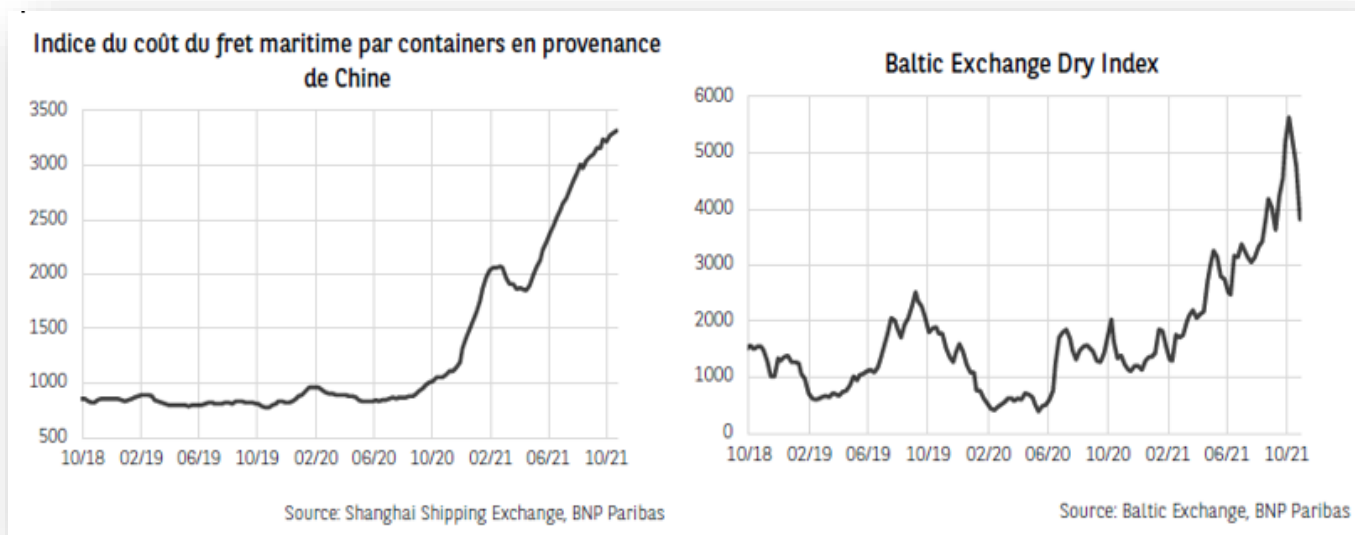
* Chine

En Chine, l'économie connaît des ajustements majeurs à la suite du durcissement de la réglementation dans divers secteurs et aux efforts engagés pour remédier au problème lié à l'endettement élevé de certaines entreprises publiques et privées. Le dernier exemple en date est l'effondrement du géant immobilier Evergrande, plombé par une dette de 260 milliards d'Euros et des logements non livrés aux acquéreurs. Effondrement qui a eu des répercussions temporaires sur les places boursières mondiales. A noter une vague d'arrestations de dirigeants pour détournements et corruption comme le président du numéro 1 des spiritueux, l'exécution du patron d'un fonds d'investissement ou la disparition pendant 3 mois du créateur d'Alibaba après des critiques contre le système financier chinois.

* Coût du fret maritime et retards de livraison

Alors que la demande en biens de consommation explose, l'inflation atteint des niveaux records dans le fret maritime. +650%, c'est l'évolution du prix de location d'un conteneur standard de 40 pieds depuis le début de la pandémie. En janvier 2020, un importateur payait 1000 dollars pour faire venir ce conteneur de 67m³ au Havre depuis Shanghai. Il lui en coûte désormais 7500 dollars. Et l'inflation est encore plus forte sur la plus importante route maritime de la planète entre l'Est asiatique et la côte Ouest américaine.

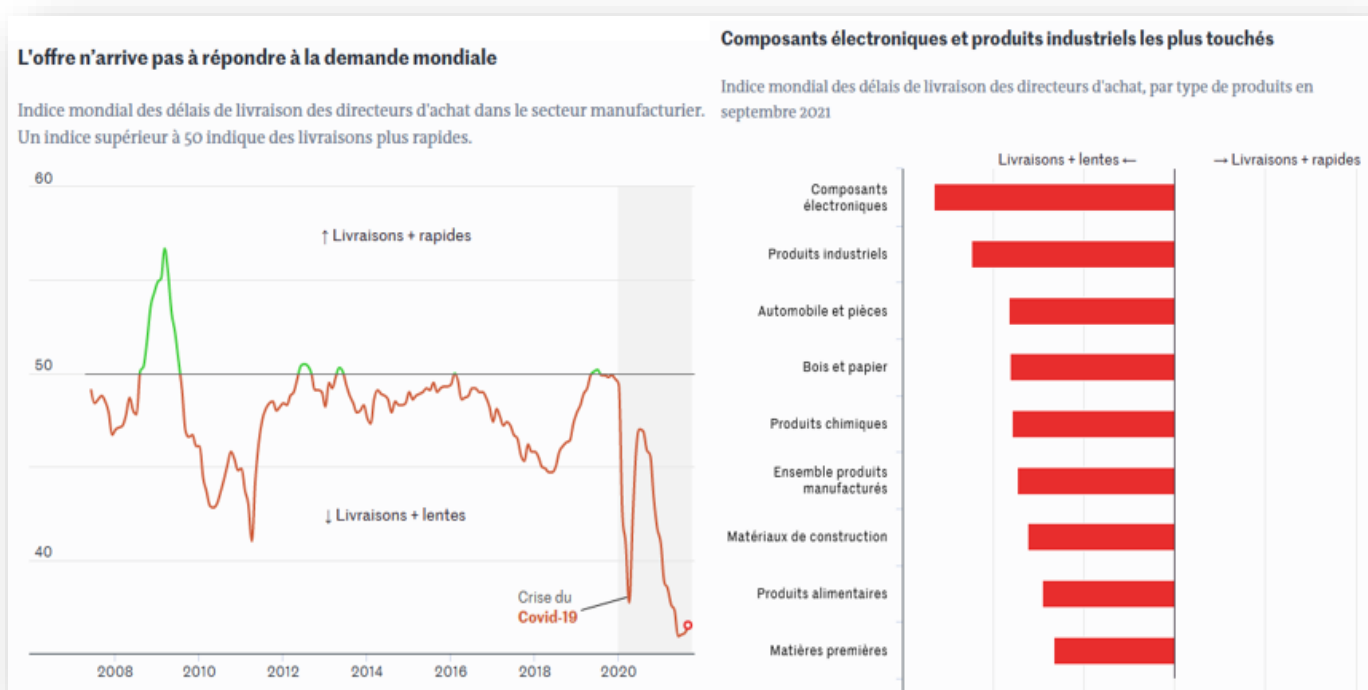
A la rentrée, le groupe SEB n'a pas le choix. Le fabricant de petit électroménager va augmenter de 5 à 10% le prix de vente de certains de ses produits. La faute à la flambée des prix du cuivre, de l'inox, du carton pour les emballages, mais pas seulement. *Ce qui est spécifique à la hausse actuelle, c'est sa brutalité* », reconnaît le PDG du groupe, qui prévient qu'« on ne pourra pas rester à ce niveau de prix très longtemps » dans le transport maritime. Les industriels européens sont les plus pénalisés par cette flambée des coûts du commerce mondial. Ils ont été les derniers à reconstituer leurs stocks, au moment où les prix flambaient. Repartis avant l'Europe, l'Asie et les Etats-Unis ont capté en premier les capacités disponibles.



L'indice Baltic est basé sur l'évolution des prix du transport maritime de produits secs en vrac (minerais, charbon, céréales).

La reprise économique est forte alors que la pandémie perturbe toujours le trafic. En juin, un docker a été testé positif dans le port de Yantian, au sud de la Chine, il a été fermé deux semaines. Puis ce sont les ports vietnamiens qui ont fermé. Puis de nouveau un port chinois, celui de Ningbo, au nord de Shanghai. Lorsque le trafic repart, à cadence soutenue, un embouteillage se forme dans les ports occidentaux. Aux Etats-Unis, les ports de Los Angeles et de Long Beach, en Californie, illustrent l'ampleur de ces embouteillages. Au 11 octobre 2021, ces deux ports, où transitent 40 % des importations américaines par conteneurs, comptaient 62 navires à quai et 81 autres en attente au large, selon le Marine Exchange of Southern California. L'administration de Joe Biden a annoncé, le 13 octobre, que le port de Los Angeles fonctionnerait désormais vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, en espérant aider à décongestionner ces infrastructures vitales pour l'économie américaine.

Surtout c'est le moment de l'année le plus chargé pour le transport maritime, celui où l'occident se fait livrer les marchandises en prévision des fêtes de fin d'année, où les industriels accélèrent les commandes pour ne pas manquer de pièces quand la Chine prendra ses vacances, au moment du Nouvel an chinois. L'accalmie du trafic n'est donc pas attendue avant février.



* Hausse du prix de l'énergie et des matières premières, reprise de l'inflation

En Grande-Bretagne, un opérateur de fret ferroviaire a ressorti ses vieilles michelines à diesel pour limiter la hausse des coûts de sa consommation d'électricité. Aux Pays-Bas, c'est un producteur d'aluminium qui stoppe sa production, en attendant des jours meilleurs. L'équation est particulièrement délicate pour les secteurs où l'énergie pèse lourd dans les coûts de production. C'est le cas de la sidérurgie, la chimie, l'agroalimentaire et l'industrie du papier et pour les industriels dont les contrats à terme d'achat d'électricité ou de gaz vont arriver à échéance.

La hausse des prix de l'énergie devrait peser sur les dépenses des ménages mais elle pourrait aussi conduire à une inflation qui resterait élevée plus longtemps bien que cela ne soit pas l'hypothèse privilégiée.

Toute l'industrie française et mondiale est en difficulté. Les matières premières (bois, plastiques, métaux, etc.) étant essentielles à la production des biens de consommation courants, leurs prix affectent directement les marges des entreprises et les budgets des consommateurs finaux. Or, nombre d'entre elles ont connu des envolées de prix ces derniers mois. L'acier, par exemple, se vendait à un peu moins de 500 euros la

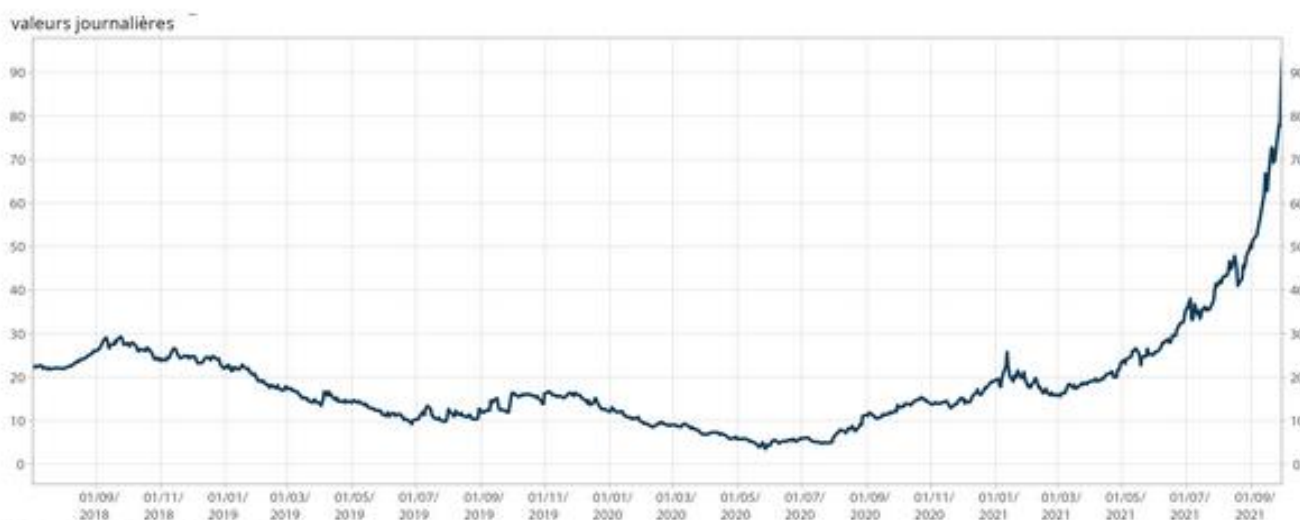
0311219103308-20211119-DEB74_2021-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

tonne avant la pandémie de Covid-19. Elle a grimpé à près de 1 900 euros depuis quelques mois. Le cuivre est passé de 4 600 euros en mars 2020 à 9 600 euros. L'aluminium a augmenté, dans de moindres proportions : vendu à 1 700 dollars la tonne début 2020, il coûte désormais 2 600 dollars.

Ces hausses, spectaculaires, ne s'inscriraient pas dans la durée. Les facteurs temporaires qui poussent en ce moment à la hausse l'inflation sont connus : effets de base (on mesure les hausses de prix par rapport à des niveaux exceptionnellement bas en 2020), reprise rapide et inattendue de la demande, désorganisation du fret, faible niveau des stocks, manque de vent ces derniers mois provoquant une faible production d'énergie éolienne, hiver précoce en Russie (5°C à Moscou dès le mois de septembre), baisses temporaires de production (semi-conducteurs, pétrole, gaz, huiles végétales), effets en chaîne sur d'autres marchés (électricité). Ainsi, les hausses de prix observées ces derniers mois ne sont pas nécessairement durables, même si le reflux devrait être plus rapide pour certains approvisionnements (gaz) que pour d'autres (semi-conducteurs).

Projections de septembre 2021					
	2019	2020	2021	2022	2023
Hypothèses techniques					
Pétrole, baril de Brent (USD)	64,0	42,3	67,8	67,3	64,1
Pétrole, baril de Brent (EUR)	57,2	37,1	56,9	57,1	54,4
Matières premières hors énergie (EUR, évolution en %)	1,7	1,1	32,2	5,4	- 1,9
USD/EUR	1,12	1,14	1,19	1,18	1,18

Graphique 1. Cours du gaz naturel en euros (contrats à terme TTF)



Source : Note de conjoncture de l'Insee, 6 octobre 2021.

Accusé de réception en préfecture
091-219103306-20211119-DEB74_2021-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

Graphique 2. Inflation des prix à la consommation (en bleu) et inflation sous-jacente (en jaune) dans la zone euro, en glissement annuel (%)



Source : Banque centrale européenne.

Nota : l'inflation sous-jacente n'intègre pas les produits les plus volatiles à la hausse comme à la baisse que sont l'énergie ou l'alimentation.

* Pénurie de composants électroniques

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime qu'environ 70 % des échanges internationaux reposent sur des chaînes de valeur mondialisées, c'est-à-dire sur des flux de services, de matières premières, de pièces détachées ou de composants qui traversent les frontières à de nombreuses reprises. Ces flux s'intègrent les uns après les autres pour élaborer les produits finaux, expédiés aux consommateurs du monde entier.

Parce que le recours à des chaînes de valeur mondialisées a conduit à concentrer la production de composants à certains endroits du globe, il suffit qu'un de ces lieux stratégiques soit perturbé pour entraîner des difficultés en domino pour tous les autres acteurs de la chaîne.

La concentration de 63 % de la production mondiale de semi-conducteurs sur l'île de Taïwan n'est pas étrangère aux difficultés rencontrées par de nombreuses industries, dont celle de l'automobile, très dépendante de ces composants. La reprise économique, l'arrivée de nouvelles gammes en ordinateurs, consoles de jeux, automobiles ou téléphone ont provoqué une pénurie de composants. Peugeot, Fiat, Citroën, Volkswagen, Ford, Toyota ont annoncé à la fin du mois de septembre l'arrêt d'une bonne partie de leurs usines. Celle d'Opel à Eisenach, en Allemagne, a stoppé ses machines pour au moins trois mois. Toyota a réduit sa production mondiale de 40 % en septembre 2021.

A l'avenir, il faudra aussi tenir compte des tensions grandissantes avec la Chine et son souhait d'annexer Taïwan.

a) Prospectives

Selon la note de la Banque de France de septembre, la croissance du PIB atteindrait ainsi 6,3 % en 2021 en moyenne annuelle, puis 3,7 % en 2022, avant de revenir légèrement sous 2 % en 2023. L'activité retrouverait son niveau pré-Covid dès fin 2021

L'inflation (IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé) s'élèverait à 1,8 % en 2021, cette poussée significative, due notamment aux effets des hausses des coûts des intrants industriels sur les prix des produits manufacturés, devrait rester temporaire. L'inflation baisserait ainsi à 1,4 % en moyenne annuelle en 2022 du fait notamment de la stabilisation du prix de l'énergie. Néanmoins, l'aléa sur cette prévision d'inflation est orienté à la hausse

L'emploi salarié a ainsi retrouvé son niveau d'avant-crise dès la mi-2021, même si le nombre d'heures travaillées par emploi reste plus bas en raison de la persistance d'une activité partielle encore significative. L'économie française retrouve son principal défi d'avant-crise : des difficultés fortes de recrutement (pour la moitié des entreprises) alors même que le chômage resterait élevé à 8 %.

POINTS-CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023
PIB réel	1,8	- 8,0	6,3	3,7	1,9
IPCH	1,3	0,5	1,8	1,4	1,3
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,2	1,3	1,3
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	12,9	3,9	2,3
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,3	6,5	1,6
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,4	0,4	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,1	8,2	8,1

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 31 août 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les baisses d'impôts consenties dans le plan de relance (10 milliards d'euros d'impôts de production) ainsi que celles programmées avant la crise (dégrèvement de la taxe d'habitation et baisse du taux d'impôt sur les sociétés) devraient de leur côté contribuer à limiter les prélèvements obligatoires en 2021. Le taux de prélèvements obligatoires atteindrait ainsi en 2021 un niveau légèrement inférieur à son niveau d'avant-crise (43,4 %, contre 43,8 % en 2019).

Le déficit public, qui a massivement soutenu les revenus des ménages et des entreprises pendant la crise, resterait trop élevé pour que le ratio de dette publique se réduise durablement. Le déficit public continuerait « tendanciellement » à diminuer. Grâce à la très forte croissance du PIB et la poursuite du financement européen du plan de relance, le ratio de dette publique s'infléchirait légèrement, passant d'environ 115 % du PIB en 2020 à un peu plus de 114 % en 2021, mais plus de 15 points au-dessus du ratio d'environ 98 % en 2019.

d) Le projet de loi de finances 2022

*** Au niveau national les principales mesures sont les suivantes :**

- La deuxième phase de l'exonération de la taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés. Après la réduction de 30% en 2021, **l'exonération atteindra 65%** en 2022. L'exonération sera totale en 2023.

- Le taux normal de l'impôt sur les sociétés, impôt créé en France en 1948, **passera à 25%** pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018 (taux de 33%), dans le but d'améliorer leur compétitivité.

- Le projet de budget 2022 poursuit la mise en œuvre du "Plan de relance" avec notamment le renforcement de mesures en matière d'emploi par le biais de dispositifs de formation aux métiers d'avenir et en accentuant le soutien de l'État à Pôle emploi.

- Concernant la transition écologique, le dispositif de rénovation énergétique des logements, **MaPrimRénov'**, est **prolongé en 2022** pour un coût de 2 milliards d'euros. Le **soutien au secteur ferroviaire** (4,7 milliards alloués pour la modernisation du réseau et reprise de 10 milliards de la dette de SNCF Réseau par l'État après 25 milliards en 2020) **et au fret** est maintenu. En matière de prévention des risques, le budget du fonds de prévention des risques naturels majeurs est porté à 235 millions d'euros en 2022, contre 137 millions en 2017. Le soutien fiscal aux entreprises de transport maritime et fluvial qui s'engagent dans la transition écologique à l'occasion du renouvellement de leur flotte est renforcé. A ceci s'ajoutent les dépenses en faveur du développement des énergies renouvelables (6,9 Md€ au PLF 2022), des technologies vertes (1,0 Md€ « Plan de relance ») et de la décarbonation de l'industrie (0,3 Md€ « Plan de relance »).

- A destination des jeunes, financement de **la revalorisation de 1% des bourses** sur critères sociaux (coût de 2,4 milliards en 2022), déploiement, en vue de sa généralisation, **du service national universel (SNU) avec 50 000 jeunes** en séjour de cohésion en 2022 ; **crédits pour l'accueil d'au moins 200 000 jeunes** en mission de service civique en 2022.

- Social : **la recentralisation du financement du RSA sera expérimentée** pour les départements les plus en difficulté financière qui seraient volontaires. La renationalisation du RSA a été récemment annoncée pour le département de la Seine-Saint-Denis. Le calcul de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera réformé** avec la création d'un abattement forfaitaire sur les revenus des personnes vivant en couple.

- Covid : un nouveau programme budgétaire "amortissement de la dette de l'État liée au Covid-19", estimée à 165 milliards d'euros, est créé dans le PLF. Il est doté pour 2022 de 1,9 milliard d'euros. Le Gouvernement intègre dans ce PLF ce mécanisme permettant d'identifier et de suivre l'amortissement de la dette liée à la crise, dans une logique de cantonnement, avec une trajectoire crédible de désendettement sur 20 ans débutant en 2022.

*** Les collectivités sont moins concernées par le PLF en 2022**

Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF « anti crise » de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondement exceptionnel des aides à l'investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), sont, cette année, moins au centre du débat budgétaire. De plus 2022 est une année d'élection présidentielle, peu propice historiquement à de grandes évolutions.

Les mesures essentielles attachées aux collectivités sont les suivantes :

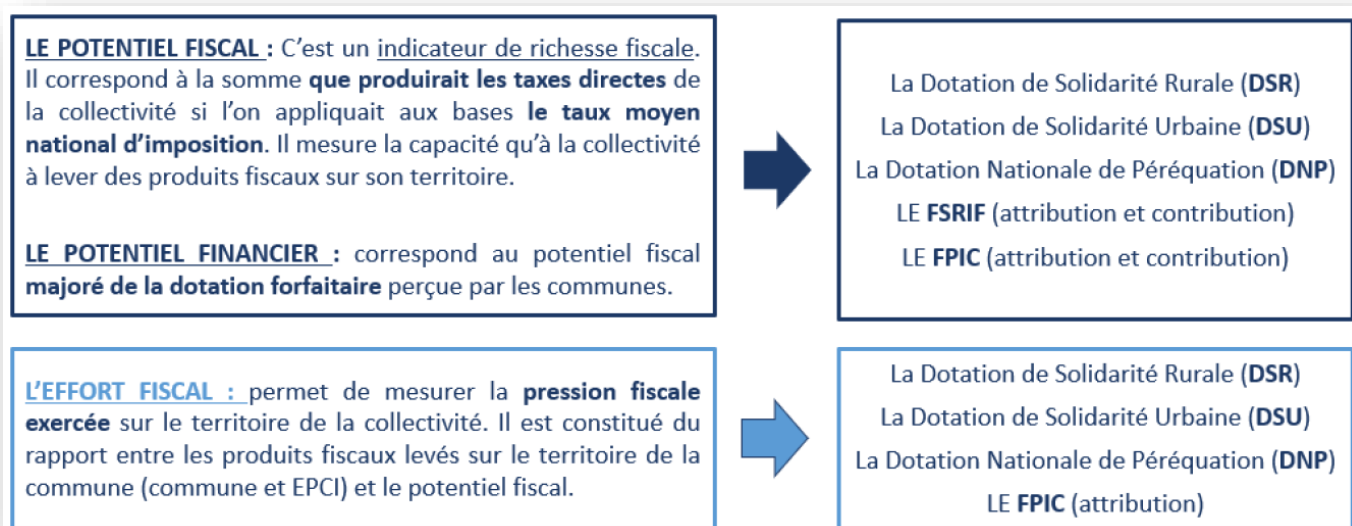
La mesure phare du PLF 2022 : **la réforme des indicateurs financiers en partie induite par la suppression de la TH**. Le potentiel financier est un des indicateurs les plus importants dans la répartition des

091-219103306-20211119-DEB74_2021-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

dotations et des fonds. La volonté de l'État est de favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales : plus leur potentiel financier est élevé, plus l'État les considère comme aisées fiscalement et moins il leur octroie de dotations.

Ces indicateurs sont donc utilisés dans le calcul des différentes dotations : DSR (dotation de solidarité rurale), DSU (dotation de solidarité urbaine), FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ou encore FSRIF (fonds de solidarité des communes de la région Ile de France). Ces indicateurs sont ensuite rapportés au nombre d'habitants.

Ci-dessous, tableaux simplifiés des indicateurs financiers actuels et des relations dans le calcul des dotations.



En supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables et en lui substituant de nouvelles ressources pour le bloc communal et les départements, la réforme de la fiscalité locale entraîne des conséquences sur les calculs des critères financiers, tels que les potentiels fiscal et financier et l'effort fiscal.

Le comité des finances locales (CFL) juge ainsi pertinent d'élargir **le champ du potentiel financier** des communes aux **droits de mutation** à titre onéreux (DMTO, moyennes des 3 dernières années) perçus par les communes, une recette qui s'est élevée à 4,2 milliards d'euros en 2020. Parmi les ressources ayant vocation à intégrer le potentiel financier des communes, le CFL cite aussi : **la taxe locale sur la publicité extérieure** (161 millions d'euros en 2020), **la taxe sur les pylônes électriques** (280 millions l'an dernier) et la majoration de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** (THRS 131 millions).

L'effort fiscal sera simplifié en le centrant uniquement sur les impôts levés par la commune (et non plus commune + EPCI sur le territoire de la commune donc désormais hors taxes EPCI et TEOM/REOM). Il aura donc tendance à diminuer.

A noter que le Comité des Finances Locales a recommandé, en raison de la suppression de la TH, le remplacement de **l'effort fiscal par le revenu par habitant**. Ainsi, les futures lois de finances pourraient modifier de manière plus conséquente cet indicateur financier. Des modalités plus précises seront indiquées par décret courant 2022. L'effet de ces changements de méthodologie sur l'attribution des dotations et la

perception ou le versement de fonds (FSRIF, FPIC) sera lissé à partir de 2023 jusqu'en 2028.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

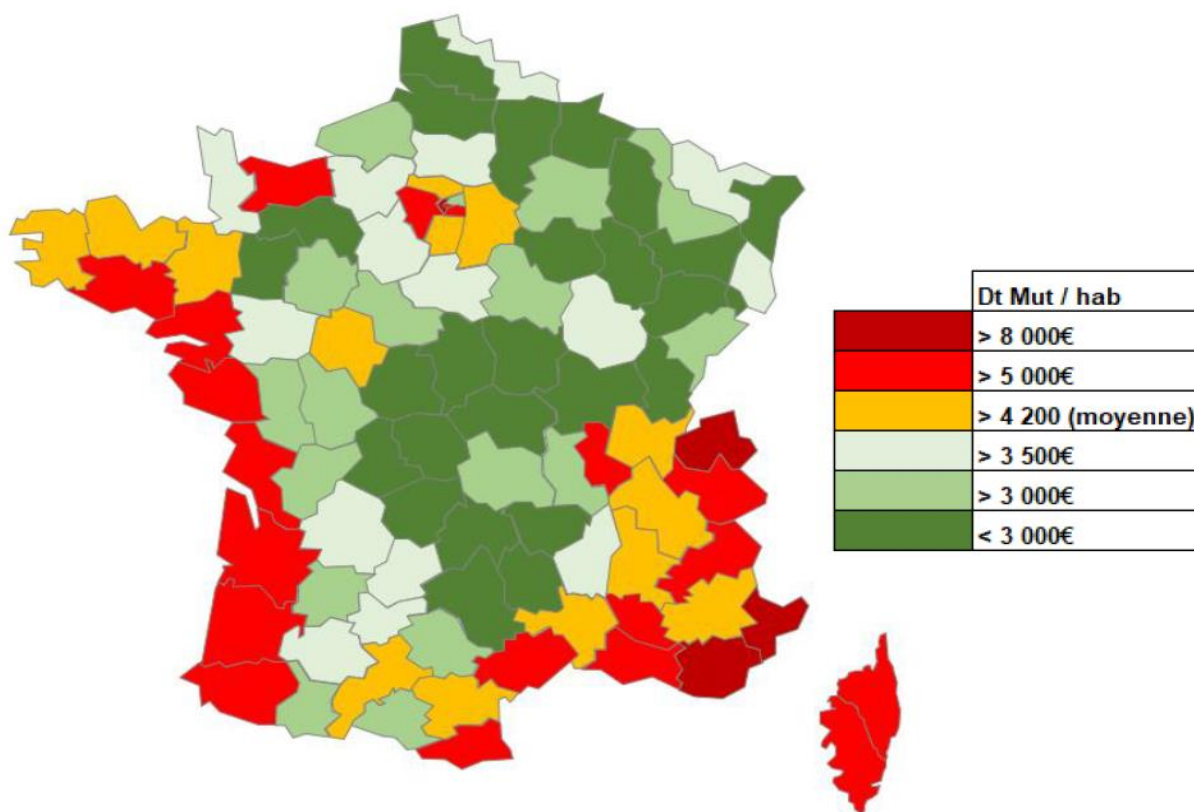
Impact sur les dotations et fonds :

- **L'accroissement de l'écart entre le nouveau potentiel fiscal et financier** par rapport à la nouvelle moyenne peut engendrer une perte ou une diminution des DSR/DSU/DNP et des FPIC et FSRIF si bénéficiaire ou une hausse pour les collectivités déjà contributrices à ces fonds. A contrario la réduction de l'écart peut procurer une augmentation des dotations, la commune étant considérée comme moins aisée qu'auparavant.

- **Idem pour la variation de l'effort fiscal nouvelle formule.** Une diminution plus importante que la nouvelle moyenne de l'effort fiscal induira une baisse des dotations. Un rapprochement de la moyenne permettra une progression des versements.

Une étude réalisée par Finance Active sur un panel de communes allant de 4 000 à 300 000 habitants fait ressortir les conclusions suivantes. L'évolution moyenne du potentiel fiscal par habitant est de 5,3%, la fourchette allant de +1,2% à +17,9%. Les plus pénalisées sont les communes ayant des droits de mutation/habitant supérieurs à la moyenne (4 200 €), instauré une majoration de la THRS et plutôt urbaines ou situées sur le littoral, comme l'illustre la carte ci-dessous.

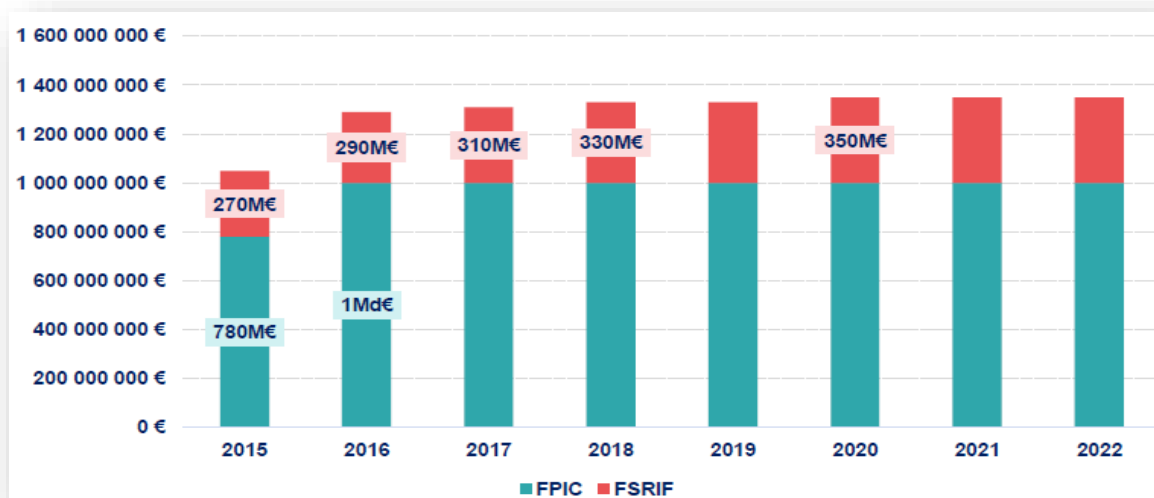
Les collectivités situées dans les départements en orange et rouge pourraient être plus impactées que les autres du fait de droits de mutation supérieurs à la moyenne. Cela concernerait notamment le littoral atlantique et méditerranéen ainsi que les départements de l'Ouest de l'Île de France.



Accusé de réception en préfecture
091-219103306-20211119-DEB74_2021-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

* Les fonds de péréquation FPIC et FSRIF

Les enveloppes des fonds de péréquation ne changent pas. Elles sont depuis 2020 de 1 milliard pour le FPIC et de 350 millions pour le FSRIF, mais les montants payés ou perçus par les communes ou EPCI peuvent varier individuellement.



* La dotation globale de fonctionnement

La montant de la DGF est stable à 26,8 milliards mais avec une progression des dotations de péréquation.

* Les dotations de péréquation

Le total des dotations de péréquation progressera en 2022 de 190 millions. Progression répartie à part égale (+95 millions) entre la DSU et la DSR, la progression en pourcentage étant plus importante pour la DSR (+5,3%) que la DSU (+3,8%).

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1 551	1 731	1 911	2 091	2 201	2 291	2 381	2 471	2 566
Dotation de solidarité rurale (DSR)	1008	1125	1242	1422	1512	1602	1 692	1 782	1 877
Dotation nationale de péréquation (DNP)	784	794	794	794	794	794	794	794	794
Total dotations de péréquation communes	3 343	3 650	3 947	4 307	4 507	4 687	4 876	5 056	5 237
Surplus annuel	109	307	297	360	200	180	180	180	190

* Les mesures de soutien à l'investissement

Le total des mesures de soutien à l'investissement, 8,9 milliards, présente une hausse de 0,4 milliard, essentiellement sur le poste dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

FCTVA : fonds de compensation de la TVA

DPV : dotation politique de la ville

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements

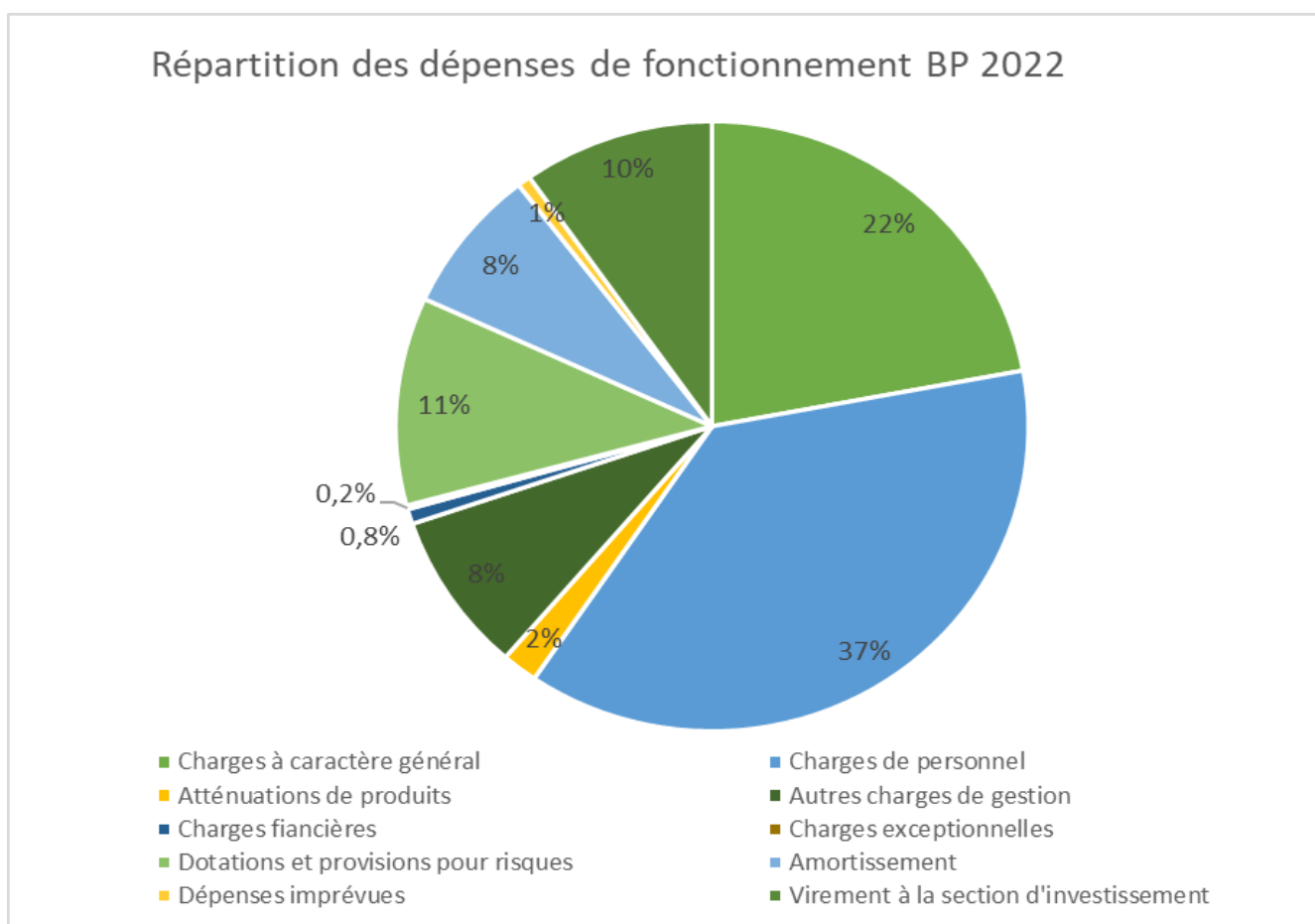
PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

	2021	PLF 2022
FCTVA	6,4 Mds€	6,4 Mds€
DSIL	570 M€	907 M€ <i>dont 337 M€ fléchée au titre de la CRTE</i>
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	8,5 Mds€	8,9 Mds €

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropoles et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

1) Évolution des dépenses de fonctionnement

Population	5 572	5 579	5 579
Montants en K€	BP + BS 2019	BP + BS 2020	BP + BS 2021
Salaires et charges	2 700	2 698	2 780
Atténuation de produits (FSRIF et FPIC)	74	123	135
Charges à caractère général	1 598	1 791	1 758
Autres charges de gestion courante	555	622	637
Charges exceptionnelles	662	1	1
Charges financières	70	58	57
Dotations provisions semi-budgétaires	0	400	2 410
Dépenses imprévues	0	40	50
Charges réelles	5 660	5 734	7 828



Le prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2021 a augmenté de 36,52 %. Cette augmentation provient de la constitution de provisions pour risque à hauteur des titres émis à l'encontre de Cœur d'Essonne Agglomération, ce qui représente pour 2021, 2 402 263 €. Une somme de 812 519 € sera reconduite en 2022 afin de constituer la provision pour le dernier versement de la soulte due par Cœur d'Essonne Agglomération.

Chapitre 011 : Lors de la lettre de cadrage, il a été demandé aux services de réduire leur budget de fonctionnement de 5% par rapport au budget 2021. La baisse sera finalement de -1,77 % mais il faut prendre en compte la hausse des prix de l'énergie, du carburant et des matières premières et la reprise progressive de l'activité de certains services comme la culture, le service des sports, les fêtes et

ASSEMBLÉE COMMUNALE EN SPÉCIAL
091-219103306-20211119-DEB74_2021-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

cérémonies, les sorties scolaires. Cette baisse de 1,77 % montre l'engagement de chaque service à gérer au mieux son enveloppe budgétaire et à privilégier les recherches d'économies.

Chapitre 012 : La masse salariale restera maîtrisée et identique au budget 2021 soit 2,78 M€ en 2022.

Chapitre 014 : Après avoir contribué au FPIC à hauteur de 15 % de la part communale en 2020, la contribution des communes est passée à 50 % de la part communale depuis 2021 soit un montant de prélèvement de 82 459 € pour Lardy. Cette règle est reconduite pour 2022.

Après plusieurs années de hausses consécutives, le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région-Ile-de-France) a connu une baisse importante en 2021 pour atteindre 53 092 €. Il est proposé de reconduire la même somme en 2022.

Chapitre 65 : Il regroupe les indemnités et la formation des élus, les admissions en non-valeur, les participations aux différents syndicats intercommunaux (Syndicat de gendarmerie, SIARC, SIARJA, SIGEIF, SIPPEREC) et les subventions. Pour le budget 2022, un travail de recensement des logiciels a été effectué afin d'isoler ceux relevant d'une solution informatique en nuage. En effet, à partir de 2021, la réforme du FCTVA ouvre la possibilité de récupérer le FCTVA sur les dépenses informatiques non hébergées sur un serveur mairie. Ce travail a permis d'isoler une somme d'environ 50 000 € qui bénéficiera en 2024 d'un remboursement de FCTVA (soit une recette supplémentaire d'environ 8 000€). A part ce changement d'imputation qui impacte ce chapitre, le reste des dépenses devrait rester stable par rapport à 2021.

Chapitre 66 : Malgré la souscription d'un emprunt de 1 600 000 € fin 2021 dont la première échéance impactera le BP 2022, les charges financières restent stables en raison de taux d'intérêt très bas et de l'arrivée à échéance de 2 emprunts sur 2022.

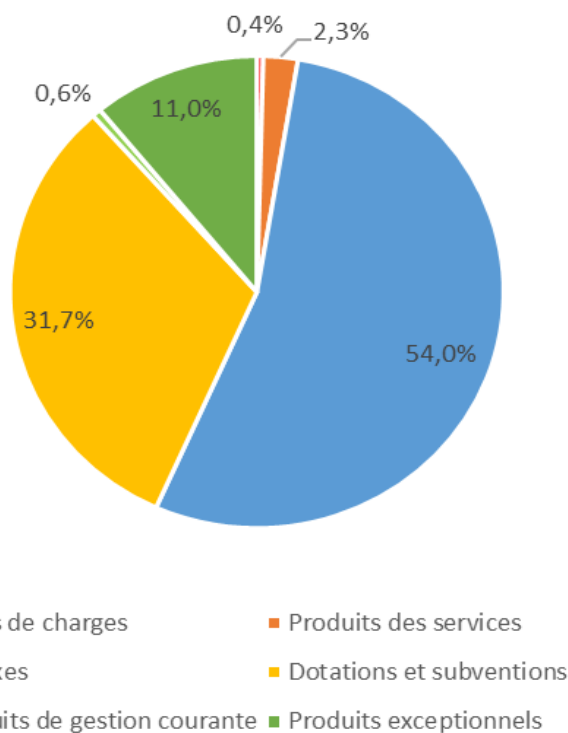
Les orientations 2022 :

- Une baisse de 1,77 % du budget de fonctionnement des services
- Une maîtrise de la masse salariale avec un budget identique à 2021
- Une inscription à hauteur de 50 % de la participation communale au FPIC

2) Évolution des recettes de fonctionnement

Montants en K€	BP + BS 2019	BP + BS 2020	BP + BS 2021
Atténuation de charges 6419	40	30	30
Produits des services	197	175	178
Impôts et taxes, Attribution Compensation CCEJR	5 790	5 644	3 988
Dotations/participations DGF, solidarité rurale	245	292	2 304
Autres produits de gestion courante	25	25	52
Autres produits exceptionnels	2	1 992	812
Produits réels	6 299	6 300	8 158

Répartition des recettes de fonctionnement BP 2022



Evolution de la fiscalité

Le produit des impôts et taxes 2021 est en nette diminution du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation (dernière étape en 2023 pour les ménages les plus riches) et de la baisse de 50% de l'impôt foncier bâti des entreprises.

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur. Les communes se voient transférer le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune reprend donc le taux départemental de TFB qui vient s'ajouter au taux communal.

Toutefois, le transfert du taux départemental de TFB aux communes entraîne la perception d'un produit supplémentaire de TFB qui ne coïncide pas à l'euro près au montant de TH perdue. La commune de Lardy se retrouve en situation de surcompensation, elle subit donc un coefficient correcteur négatif.

Les coefficients de revalorisation des bases fiscales prévu par le PLF 2022, ne sont pas encore arrêtés. Pour rappel, cette revalorisation se fait en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1.

Alors que ce coefficient n'était que de 0,2 % l'année dernière, la Banque de France prévoit un coefficient de revalorisation des bases à 1,8 % pour 2022 et les experts tablent même sur un coefficient entre 2 % et 2,2 % selon finance active.

A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition communaux.

Évolution des bases et des produits de la fiscalité de la commune

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prévisionnel)
Taxe d'habitation							
Bases définitives	6 438 775 €	6 493 753 €	6 575 005 €	6 776 250 €	6 960 563 €	7 113 126	
Taux votés	12,71%	12,71%	12,71%	12,71%	12,71%	12,71%	
Produit	818 368 €	825 356 €	835 683 €	861 262 €	884 687 €	904 078 €	
Foncier bâti							
Bases définitives	14 989 160 €	15 283 879 €	15 465 336 €	15 692 347 €	16 637 856 €	16 957 061	11 227 000
Taux votés	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%	34,74%
Produit	2 753 509 €	2 807 649 €	2 841 108 €	2 882 836 €	3 056 563 €	3 114 886 €	3 900 260 €
Foncier non bâti							
Bases définitives	35 758 €	36 484 €	37 056 €	37 259 €	52 509 €	49 816	45 400
Taux votés	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%
Produit	17 493 €	17 848 €	18 128 €	18 227 €	25 687 €	24 370 €	22 210 €
Produits perçus	3 589 370 €	3 650 853 €	3 694 919 €	3 762 325 €	3 966 937 €	4 043 334 €	3 922 470 €

Source : états 1259 et 1386B (DGFIP)

Évolution des dotations de l'État

La baisse des dotations de l'État s'est poursuivie en 2021, avec une DGF nulle depuis 2019 et une dotation de solidarité rurale diminuée de 1 122 €. Ainsi, au cours du dernier mandat, Lardy aura vu ses dotations passer de 587 269 € à 77 239 €. En 2022, la DGF sera reconduite à 0.

Dotations de l'État	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de fonctionnement	509 256	357 903	206 292	70 395	10 593	0	0	0
Dotation de solidarité rurale	78 013	87 502	93 460	87 294	83 919	79 296	77 239	76 117
TOTAUX	587 269	445 405	299 752	157 689	94 512	79 296	77 239	76 117
Perte dotations	-62 199	-204 063	-349 716	-491 779	-554 956	-570 172	-572 229	-573 351

L'attribution de compensation versée par la CCEJR devrait rester la même qu'en 2021, soit 1 388 796,44 €.

En 2021, le versement du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), s'est élevé à 255 653 € (stable par rapport à 2020) et celui de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), à 143 430 € (en augmentation de 14 724 € par rapport à 2020). A partir de 2021, l'Etat verse à la commune une compensation suite à la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels pour 2 038 450 €.

Les sommes dues à la commune en 2020 par Cœur d'Essonne Agglomération (812 518 € + 1 177 226€), en application du jugement du tribunal administratif du 7 novembre 2019 et de l'arrêté préfectoral du 7 février 2020 ont été intégrées lors du BS 2020, au chapitre « produits exceptionnels ». Une somme de 812 519 Euros a été inscrite au BP 2021 et sera inscrite au BP 2022. Toutes ces sommes ont fait l'objet d'une provision pour risque.

Accusé de réception en préfecture
091-219103306-20211119-DEB74_2021-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

Les orientations 2022 :

- Inscription d'une DGF à 0 depuis 2019
- Un coefficient de revalorisation des bases fiscales en nette augmentation par rapport à 2021
- Pas d'augmentation des taux d'imposition

3) Évolution de la Dette Communale

Deux emprunts vont se terminer en 2022 et un en 2023. Au 31/12/2021, l'encours global est composé d'un stock de 10 emprunts bancaires pour un total de 4,854 M€ en prenant en compte l'emprunt de 1,6 millions contracté fin 2021.

Le montant des annuités d'emprunt s'élève à 638 066 €, dont 586 266 € au titre de l'amortissement et 51 800 € d'intérêts d'emprunt.

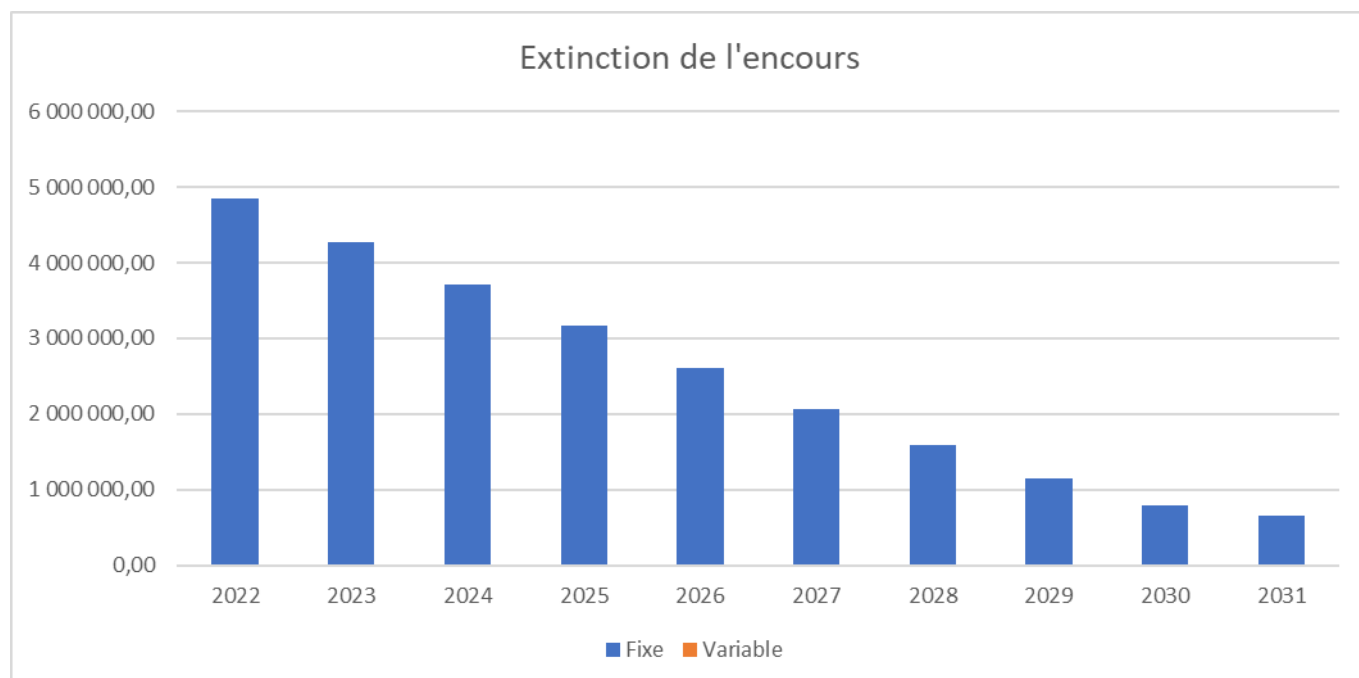
Le taux moyen de l'exercice ressort à 1,38%. La dette est constituée à 100% d'emprunts à taux fixe.

Fin 2021, le montant de la dette par habitant est estimé à 870 €, la moyenne des villes de même strate (commune de 5000 à 10 000 habitants) étant de 847 € en 2019 (source : Finance Active).

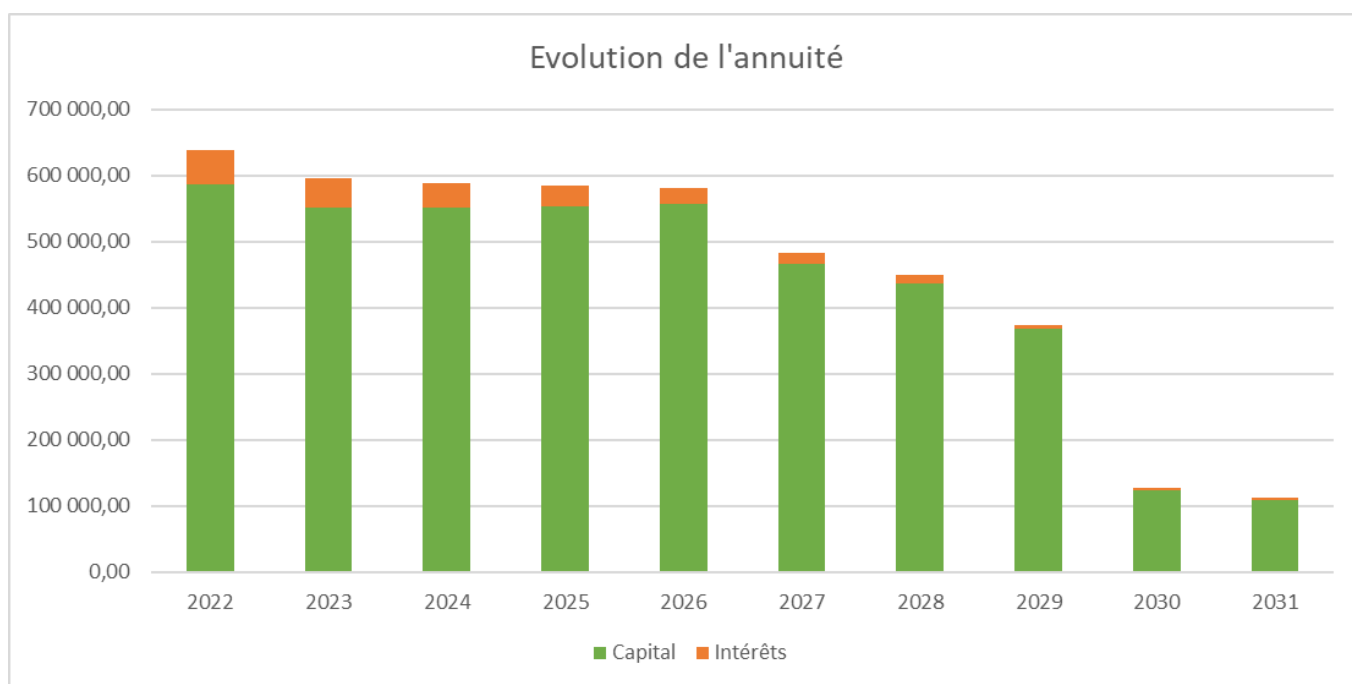
Évolution de la dette en fin d'exercice :

Montants en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette CRD	5 681	4 958	4 281	5 004	4 337	4 296	3 756	4 854
Encours dette €/habitant	1 014	885	761	890	775	768	673	870
Ratio de désendettement en années	3,83	3,41	2,04	2,47	2,63	1,79	0,99	

Projection de l'évolution de l'encours de la dette :



Source Webdette – Extinction de l'encours au 31/12/2021



Source Webdette – Évolution de l'annuité au 31/12/2020

4) Évolution du budget d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement hors remboursement du capital, se portent à 7,582 M€ en 2021 (BP + BS 2021).

Montants en K€	BP + BS 2019	BP + BS 2020	BP + BS 2021
Charges d'investissement	4 792	5 765	8 094
- dont remboursement capital (16)	660	562	512
- dont dépenses d'équipement (20-21-23)	2 448	4 577	5 935
- dont subventions (13-204)	742	626	1 465
- dont dépenses d'ordre (040-041)	0	0	127
- dont solde d'exécution reporté (001)	942	0	0
- dont dépense imprévues (020)	0	0	55
Recettes d'investissement	4 825	6 040	8 094
- dont subventions (13)	685	824	1 365
- dont emprunts (16)	616	0	1 600
- dont dotations, fonds divers et réserves (10)	667	556	531
- dont excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	1 279	0	115
- dont solde d'exécution reporté (001)	0	397	159
- dont produit de cession (024)	0	290	7
- dont virement section fonctionnement (021)	906	3 413	3 614
- dont recettes d'ordre (040-041)	672	560	703

Pour rappel, les principales réalisations 2021 (coût TTC), sont les suivantes :

Opérations de travaux :

- ✓ Finalisation des travaux d'aménagement de la gare de Bouray sous maîtrise d'ouvrage unique SNCF et maîtrise d'œuvre AREP - filiale de la SNCF - (subvention d'équipement de 1 462 453 € à verser à la SNCF, budgétée en 2021).
- ✓ Travaux de réhabilitation du parc de l'Hôtel de ville (400.000 €).
- ✓ Démarrage des travaux du complexe sportif Grenault relatifs à la réalisation des tribunes, vestiaires et tennis (2 628 000 €).
- ✓ Démarrage des travaux de réhabilitation du parc Boussard (549 000 €)
- ✓ Travaux d'enfouissement des réseaux (génie civil + télécom) Grande Ruelle, rues des Vignes, de la Chartreuse, du Champ Chevron, de la Honville et route de Cheptainville (407 576 €).

Autres réalisations :

- ✓ Installation de jeux dans le parc de l'Hôtel de ville (90.000 €).
- ✓ Installation d'un sanitaire sur l'espace de vie du pôle gare, hors contractualisation SNCF (51.000 €).
- ✓ Poursuite des travaux d'accessibilité PMR dans le cadre de l'ADAP' programmé sur 6 ans (38 000€) : divers petits travaux de mise aux normes, remplacement des portes extérieures dans la salle du Pont de l'Hêtre, création d'un cheminement dans le bois de la Honville.
- ✓ Installation d'un panneau lumineux sur le parvis de la gare de Bouray (35 000 €).
- ✓ Travaux de reprises des concessions en état d'abandon (45 866 €).
- ✓ Voirie - mise aux normes PMR de 10 passages piétons (46 970 €).
- ✓ Voirie – abondement de l'enveloppe CCEJR à hauteur de 200 000 €.

Ces opérations ont été financées sur les fonds propres de la commune, des subventions d'investissement, le FCTVA et la taxe d'aménagement.

Les perspectives pour 2022 :

Principales opérations de travaux :

- ✓ Construction école Jean Moulin (autorisation de programme de 4 240 000 € avec ouverture de crédits de 1 800 000 € en 2022 et 2 440 000 € en 2023).
- ✓ Complexe sportif R. Grenault (piste d'athlétisme et parking) (200 000 €)
- ✓ Création d'une station de Fitness à Cornuel (50 000 €)
- ✓ Travaux de reprises des concessions en état d'abandon (50 000 € par an de 2021 à 2023).
- ✓ Voirie – abondement de l'enveloppe CCEJR à hauteur de 100 000 €.
- ✓ Voirie – déplacement d'une clôture rue Panserot : application du plan d'alignement (100 000 €)
- ✓ Voirie – mise aux normes PMR de 10 passages piétons (71 000 €)
- ✓ Acquisition de terrains : propriété HAMMA (350 000 €), terrain Intermarché (696 000 €)

Pour financer ses investissements, la commune fait appel à son épargne brute et à des recettes d'investissement. Il s'agit du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), des subventions d'équipement

Accusé de réception en préfecture
091-219103306-20211119-DEB74_2021-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

(région, département...), de fonds affectés à l'investissement (taxe d'aménagement, amendes de police) ou de cessions d'immobilisations... Ces recettes peuvent être complétées par un emprunt.

Programmation Pluriannuelle des Investissements :

La PPI est actualisée chaque année en fonction de l'avancement des projets et des possibilités financières de la collectivité. Les montants sont exprimés en TTC.

Libellé	2022	2023	2024	2025	2026
AB - Total Investissements Courants	350 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Acquisition foncière Intermarché	696 000				
Acquisitions foncières espaces protégés	350 000				
Bâtiment Champ Chevron - Démolition inclus désamiantage	50 000				
Bâtiment Construction Salle des Fêtes Les Laurentides				1 200 000	
Bâtiment Déplacement Ecole Jean Moulin	1 894 300	2 440 000			
Bâtiment La Sorbonne Changement menuiseries		200 000			
Espaces Publics Accessibilité Allées Cimetière Vallée Louis (AD'AP)		95 000			
Espaces Publics Ancien Cimetière Projet PhytoJuine			224 000		
Espaces publics Ancien Cimetière Relevé concessions	50 000	50 000			
espaces publics Démolition bâti - Projet "Zone ENS"	50 000				
Etudes diverses	70 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Infrastructures et matériel informatiques	50 000				
Infrastructures Vidéoprotection Travaux/Fournitures		50 000			
Sport - Réhabilitation site de Cochet			90 000		
Sport Complexe sportif R. Grenault - Piste athlétisme parking	200 000				
Sport Complexe sportif R. Grenault - reconstruction gymnase			350 000	2 375 000	2 375 000
Sport création City Parc Bourg			200 000		
Sport Station Air FIT Cornuel	50 000				
Voirie - Application du plan d'alignement rue Panserot	100 000				
Voirie - Mise aux normes PMR	71 000				
Voirie Abondement Enveloppe CCEJR - Voiries diverses	100 000				
Voirie création parking 19 Grande Rue et aménagement paysager					
Voirie création parking Espace Cassin		271 000			
Voirie Enfouissement Rue de la Roche qui tourne		350 000	350 000		
Total dépenses programme	4 081 300	3 806 000	1 564 000	3 925 000	2 725 000
Total recettes programme	1 238 595	2 343 459	470 024	1 636 134	1 268 357
Coût annuel	2 842 705	1 462 541	1 093 976	2 288 866	1 456 643

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement :

- Les subventions
- L'emprunt
- Le FCTVA

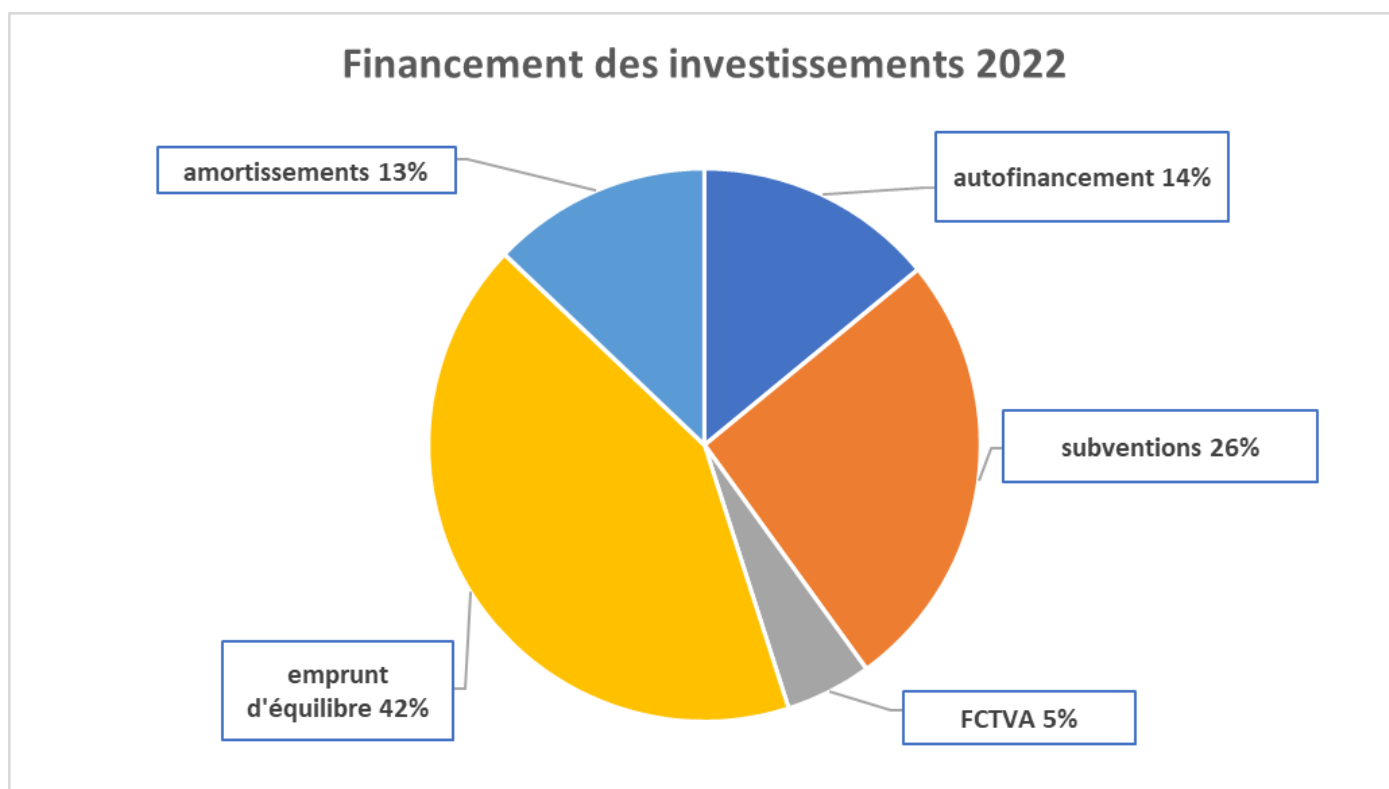
En 2022, la commune de Lardy percevra le FCTVA sur ces dépenses de 2020 pour un montant d'environ 150 000 €. A partir de 2023, la commune de Lardy basculera dans le nouveau système d'automatisation du fonds de compensation de la TVA. Cette réforme consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités. Ce nouveau système ne remet pas en cause la récupération de la TVA avec 2 années de décalage.

Les opérations éligibles à subventions concernent :

- CAR (Contrat d'Aménagement Régional) Ecole Jean Moulin 800 000 €
- IDF Mobilité Aménagement du pôle gare de Bouray 249 997 €
- FITEC (Département) Ecole Jean Moulin 200 000 €

Le financement de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	BP 2022	Répartition 2022
Virement de la section de fonctionnement	322 910	685 723	14%
Subventions	357 618	1 266 235	26%
FCTVA + Taxe d'aménagement	383 380	246 135	5%
Emprunt d'équilibre	3 091 349	2 050 500	42%
Amortissements	441 107	628 746	13%



Travaux financés par la CCEJR (années 2021 et 2022) :

Réalisations 2021

En 2021, la commune a bénéficié d'une enveloppe de 269 035 Euros HT (montant annuel 2021 plus le reliquat de l'enveloppe travaux non réalisé en 2020) au titre de la compétence voirie et d'une enveloppe de 128 062 Euros HT pour l'éclairage public, qui ont permis de financer les réalisations suivantes :

- Travaux de voirie réfection complète Allée du 14 Juillet : 99 286 € HT
- Travaux de voirie réfection complète Allée du Bicentenaire : 41 839 € HT
- Travaux de voirie réfection complète Rue Jacques Cartier : 52 595 € HT

- Réfection de l'éclairage public dans diverses rues : 84 600 € HT
- Grande Ruelle : 5 797 € HT
- Rue des Vignes : 58 040 € HT

Accusé de réception en préfecture
091-219103306-20211119-DEB74_2021-DE
Date de télétransmission : 23/11/2021
Date de réception préfecture : 23/11/2021

- Rue Champ Chevron : 20 762 € HT

Le reliquat de l'enveloppe en 2021, viendra abonder de l'enveloppe 2022.

Prévisions de travaux 2022

L'enveloppe CCEJR voirie et éclairage public allouée à la commu0000ccne pour l'année 2022 n'est pas encore définie à ce jour.

Les travaux de voirie programmés pour 2022 sont néanmoins envisagés pour la rue du Champ Chevron.

La commune abondera l'enveloppe voirie de la CCEJR, dans une limite de 100 000 €.

La CCEJR financera également une création de piste cyclable allée Cornuel (devant Renault entre le chemin des Pavillons et le Pont sur le Juine — négociation en cours avec l'entreprise) dans le cadre de son plan des mobilités douces.

Les études de réalisation de la crèche pour le déménagement de la crèche « les Diabolos » au Pâté, sont également envisagées en 2022. Le montant des travaux est estimé à plus d'1 M€.

Sources : *Projet de Loi de finance 2022 / Finance Active/ Webdette / DGCL (comptes individuels des communes)*

Accusé de réception en préfecture 091-219103306-20211119-DEB74_2021-DE Date de télétransmission : 23/11/2021 Date de réception préfecture : 23/11/2021
